



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI PAYS DU CENTRE

ESI Clermont Guichard
ESI Clermont Parlette
ESI Limoges
ESI Nevers

Déclaration liminaire des élu-e-s au CTL Disi Pays du Centre.

Monsieur Le Président,

La CGT avait clairement exprimé son opposition à la création des DISI.

Nous constatons malheureusement que nos craintes émises en 2011 étaient largement justifiées :

- Concentrations des missions transverses
- Fusion des ESI
- Suppressions de postes

Monsieur Le Directeur, les élu-e-s CGT de la DISI Pays du Centre réaffirment leur opposition à la fusion administrative des ESI de Guichard et Parlette.

Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit que du début de nouvelles restructurations dans les services informatiques avec toujours cette même ligne directrice : réduire les coûts en personnel au détriment du service rendu aux utilisateurs internes et externes de l'informatique de la DGFIP.

Cette restructuration d'ampleur va permettre :

- d'accélérer les suppressions d'emplois,
- de remettre en cause le management au sein des services,
- d'aggraver les conditions de vie au travail des personnels,
- d'ajouter de la flexibilité dans la gestion des emplois sans aucune transparence.

Les nouvelles arrivées d'informaticiens sur la résidence de Clermont-Fd ne seront plus soumises à la CAPL locale. La direction du nouvel ESI pourra ainsi affecter selon son bon plaisir, ou celui du DISI, les agents dans tel ou tel service.

La valse des affectations va être facilitée !

L'Administration voudrait nous faire croire qu'un ESI fusionné serait plus « fort », dicit le document fourni: une meilleure lisibilité du réseau informatique, l'exercice des missions facilités, l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'accompagnement social.

L'analyse de la CGT est tout autre :

« comment adapter à marche forcée nos services aux suppressions d'emplois ! »

Pour en finir sur ce sujet, nous regrettons de ne pas avoir eu en amont de cette réunion les comptes-rendus des groupes de travail locaux.

Concernant le 2^e point de l'ordre du jour (bilan de l'entretien professionnel 2016), il aurait été utile d'avoir en plus du bilan une présentation des conditions de mise en œuvre de la campagne 2017 qui sont modifiées avec l'application du PPCR (**P**arcours **P**rofessionnels **C**arières et **R**émunérations) pour la catégorie B. En effet, tous ces agents vont être évalués avec la « note de référence » conséquence directe des échelons à durée fixe.

Nous sommes très inquiets des incidences sur la rémunération notamment avec l'introduction de la mobilité forcée par les critères d'attribution du RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

La CGT a exigé durant des mois l'exclusion de la DGFIP de ce dispositif, tel que le cadre réglementaire l'autorise.

La mise en œuvre du PPCR favorisera la mobilité des personnels et introduira une nouvelle conception de l'évaluation avec l'individualisation et la modulation du régime indemnitaire à l'instar du RIFSEEP.

Les élu-e-s CGT réitèrent leur opposition à la mise en place du PPCR , à la rémunération au mérite et à la modulation des régimes indemnitaires.

La CGT dénonce également la casse des règles de gestion nationales et la porte ouverte à l'arbitraire.

La direction générale adapte les règles aux restructurations de services et permet aux directions locales d'avoir plus de pouvoir dans la gestion des personnels.

Toutes ces réformes et restructurations se mettent en place avec un dialogue social catastrophique.

En effet, le Directeur Général veut s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparations des instances et en ne prenant plus en charge les frais des élus suppléants.

La CGT dénonce ces attaques qui remettent en cause le droit aux agents à pouvoir être défendus pour des mutations, des avancements, des recours contre l'évaluation, et plus généralement pour les conditions de vie au travail et les missions.

Alors que dans le même temps, les agents doivent faire face aux restructurations, aux fusions, aux suppressions d'emplois, aux réformes de leur évaluation, ..., le Directeur Général veut leur retirer les moyens de se défendre au nom de la réduction des dépenses publiques. C'est inacceptable !

La CGT, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur Général et exige leur retrait.

Pour une direction comme une DISI, il est indispensable de pouvoir faire siéger l'ensemble des élu-e-s (titulaires et suppléants) afin de pouvoir avoir une représentation optimale de l'ensemble des sites. Sinon nos instances n'auront de « locale » que le nom !

Également comment faire siéger à la dernière minute un suppléant en cas de d'absence imprévue du titulaire si la préparation de la réunion n'a pas été commune ?

Les élu-e-s CGT de la DISI Pays du Centre exigent :

le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS, CDAS et des moyens aux élu-e-s et représentant-e-s des personnels pour accomplir leurs mandats et assurer la défense des agents qui les ont élus.

Clermont-Fd le 26 janvier 2017.